

N° 7.

MAIRIE DE La Garde. ARRONDISSEMENT DE Coulon.

Du dix huit Avril mil neuf cent douze, à sept heures du soir

ACTE DE MARIAGE

Garbarino Jules Paulin

Agé de vingt ans, né à La Garde
 département de Var le trois du mois
 de septembre mil huit cent quatre vingt onze profession
 de garçon domicilié à La Garde département
 de Var fils mineur de feu Garbarino Laurent
 né à La Garde département
 de Var en son vivant profession de carrier
 domicilié à La Garde département de Var
 et de Beccia Germaine née à La Garde
 département de Var son épouse sans profession domiciliée à La Garde
 (Var) la mère ici présente et autorisée d'une part.

Et de Besson Rose Henriette

Agé de dix sept ans, née à La Garde
 département de Var le vingt du mois
 de juin mil huit cent quatre vingt quinze profession
 de garçon domicilié à La Garde département
 de Var fille mineure de Besson Laurent
Jaques né à Chorane Haute département
 de Savoie profession de carrier
 domicilié à La Garde département de Var
 et de Adolphe Germaine née à Tence
 département de Haute Savoie son épouse domiciliée à La
Garde la mère ici présente et autorisée d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° la publication de mariage fait, sans opposition le jeudi vingt un mars mil neuf cent douze, renouvellée solennellement le jeudi dix huit avril par la loi.

2° Vu l'acte de naissance de la future épouse
 3° Vu l'acte de décès de feu de futur époux
 4° Vu l'acte de naissance de la future épouse



et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1880, les futurs époux ont déclaré qu'ils n'avaient fait de contrat de mariage à la date du
 du mois de _____ mil neuf cent
 par devant M^r _____ notaire à _____
 département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Besson Rose
Henriette et l'autre Garbarino Jules Paulin

Le tout en présence de Arstel Honoré
 domicilié à La Garde département de Var
 agé de quarante six ans, profession de capitaine
 ne pouvant ni altérer des futurs.
 De Jacques Augustin
 domicilié à La Garde département de Var
 agé de trois six ans, profession de employé aux
charrues ne pouvant ni altérer des futurs.

De Renard Ben
 domicilié à La Garde département de Var
 agé de vingt six ans, profession de boucher
 ne pouvant ni altérer des futurs.
 Et de Brenquier Henri
 domicilié à La Garde département de Var
 agé de vingt six ans, profession de capitaine
 ne pouvant ni altérer des futurs.

Après quoi moi Arstel Honoré, Maire de la
 Commune de La Garde
 faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties, et mention du lieu et de la date de la célébration.
 La future épouse qui est destinée ne le savoir
 5° Affirmé dix sept cents onze mille.

Jules Garbarino
ve Garbarino
Rose Besson
Arstel Honoré
Brenquier
Arstel Honoré